

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Dithane Garden
Product Code Pelsis : DITWG008, DITWG025

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Fongicide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

Pelsis Belgium
Industrieweg 15
2880 Bornem - Belgium
T 0032(0)3 886 22 11 - F 0032(0)3 886 24 60
info@pelsis.be - www.pelsis.com

Détenteur de l'autorisation

Indofil Industries Limited
Via Filippo Turati 6
20121 Milano - Italy

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|----------|--|-------------------------------|------------------|-------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn B -1120 Brussels | +32 70 245 245 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 H361d
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 H400
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d - Susceptible de nuire au fœtus.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dithane Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|---|---|
| Conseils de prudence (CLP) | : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Éviter de respirer les aérosols. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405 - Garder sous clef. P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans un déchetterie conformément aux lois locales. |
| Fermeture de sécurité pour enfants avertissement tactile | : Non applicable : Applicable |

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|----|--|
| mancozèbe (ISO); complexe (polymère) d'éthylènebis(dithiocarbamate) de manganèse avec sel de zinc | (N° CAS) 8018-01-7 (N° Index) 006-076-00-1 | 75 | Repr. 2, H361d Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation | : Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Ecarter très fortement les paupières et rincer abondamment pendant 10 minutes à l'eau courante. Consulter un ophtalmologue si le mal ou un gêne persiste. |
| Premiers soins après ingestion | : Boire un ou deux verres d'eau pour diluer le produit. Demander à votre médecin ou au Centre Antipoisons (TEL. 070 245 245), si pour la quantité absorbée, il est utile de faire vomir et d'administrer du charbon de bois. Transmettez-nous vos symptômes, ceci peut aider un autre utilisateur. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|---|
| Symptômes/effets | : Le mancozèbe est peu toxique: après ingestion de 1 ou 2 cuillères à café par un enfant, il peut provoquer des nausées, un vomissement ou une diarrhée. L'inhalation de la poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires avec la toux et enrouement. Sur la peau et dans les yeux, il peut avoir une action très irritante. Des hypersensibilités de la peau sont connues. |
|------------------|---|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques pour le médecin:

Le mancozèbe est un complexe de manèbe et de zinc (20% de manganèse et 2,5% de zinc). Il n'appartient pas aux carbamates ayant une action inhibante des cholinestérases. L'absorption d'alcool après avoir travaillé avec ce dérivé ne provoquera probablement pas d'effet antabuse. En cas d'exposition chronique: suivre les fonctions thyroïde et hépatique. Laboratoire: doser le mancozèbe dans le sang n'est pas utile.

Prise en charge: traitement symptomatique. Contacter le Centre Antipoisons: TEL. 070 245 245 pour le traitement ultérieur en milieu hospitalier.

Dithane Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO₂). poudre chimique sèche. Mousse polymère.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Danger potentiel d'explosion des poussières.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Certains composants de ce produit peuvent se décomposer au cours d'un incendie. La fumée peut contenir des composants non identifiés qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxyde de soufre. Oxydes d'azote. Sulfure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Eviter toute formation de poussière. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Eviter de la poussière. Ne pas utiliser d'outils pouvant générer des étincelles. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Dithane Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Porter des gants appropriés

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec un écran facial

Protection de la peau et du corps:

Éviter le contact avec la peau. Vêtements de travail normaux

Protection des voies respiratoires:

Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les poussières. Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Légèrement jaune à vert. |
| Couleur | : Aucune donnée disponible |
| Odeur | : Soufre. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : 192 – 204 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité | : Eau: Dispersible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : 1,38 |

Dithane Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|------------------------|----------------------------|
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Surchauffe. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des gaz dangereux. Composés soufrés.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

mancozèbe (ISO); complexe (polymère) d'éthylènebis(dithiocarbamate) de manganèse avec sel de zinc (8018-01-7)

| | |
|----------------------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 5000 mg/kg |
| DL50 cutanée rat | > 5000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 5,14 mg/l/4h |

| | |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Dithane Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Dithane Garden

| | |
|----------------|---------------------------|
| ErC50 (algues) | < 1 mg/l (72h (Mancozeb)) |
|----------------|---------------------------|

mancozèbe (ISO); complexe (polymère) d'éthylènebis(dithiocarbamate) de manganèse avec sel de zinc (8018-01-7)

| | |
|----------------|-----------------------|
| CL50 poisson 1 | > 1 mg/l (Aiguë, 96h) |
|----------------|-----------------------|

| | |
|----------------|-------------------------------|
| CE50 Daphnie 1 | < 1 mg/l (Daphnia magna, 48h) |
|----------------|-------------------------------|

| | |
|----------------|----------------|
| ErC50 (algues) | < 1 mg/l (72h) |
|----------------|----------------|

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dithane Garden

| | |
|--|------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 1,38 |
|--|------|

12.4. Mobilité dans le sol

Dithane Garden

| | |
|--|------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc) | 1000 |
|--|------|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA |
|-------------------------|---------|---------|
| 14.1. Numéro ONU | | |
| UN 3077 | UN 3077 | UN 3077 |

Dithane Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830




14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | | |
|--|------------|------------|
| MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (mancozeb) | (mancozeb) | (mancozeb) |
|--|------------|------------|

Description document de transport

| | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------|
| UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (mancozeb), 9, III, (E) | UN 3077 (mancozeb), 9, POLLUANT MARIN | UN 3077 (mancozeb), 9 |
|---|---------------------------------------|-----------------------|

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | | |
|---|---|---|
| 9 | 9 | 9 |
|  |  |  |

14.4. Groupe d'emballage

| | | |
|-----|----------------|----------------|
| III | Non applicable | Non applicable |
|-----|----------------|----------------|

14.5. Dangers pour l'environnement

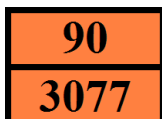
| | | |
|--------------------------------------|--|--------------------------------------|
| Dangereux pour l'environnement : Oui | Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui | Dangereux pour l'environnement : Oui |
|--------------------------------------|--|--------------------------------------|

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M7
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601
Quantités limitées (ADR) : 5kg
Quantités exceptées (ADR) : E1
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 90
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Dithane Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Référence legal 10095G/B

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: | |
|--------------------------------------|---|
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 |
| Repr. 2 | Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables